

dans les petites localités. Nous savons tous qu'il y a un exode rural. L'an dernier, la population de la province de la Saskatchewan a baissé de 30,000 habitants. Au nombre des éléments qui rendent une communauté rurale viable, il y a les coopératives et les caisses de crédit. Si nous entravons d'une manière quelconque leur essor, nous accélérerons l'exode rural. Cette migration vers les centres urbains préoccupe beaucoup de Canadiens. Nous devrions nous abstenir de la hâter, de quelque manière que ce soit, au moyen du système fiscal. C'est précisément le contraire que nous devrions faire. Nous devrions essayer d'aider les gens à rester dans les zones rurales et à y trouver des emplois.

Je voudrais faire quelques commentaires de caractère général sur le bill à l'étude. Il s'agit d'un projet de loi de grande portée et fort volumineux, puisqu'il a plus de 700 pages, mais il ne représente aucunement pour le pays une réforme fiscale réelle. Les propos du député d'Edmonton-Est m'ont étonné et m'ont fait sourire un peu. Il se plaint que le bill fiscal soit une mesure très socialiste. Je ne puis concevoir qu'une personne saine d'esprit prenne ces propos un tant soit peu sérieusement. C'est précisément ce que le bill ne prétend pas être. De façon générale, il tend à protéger le statu quo au pays. Il entérine nombre d'injustices qui existent dans notre régime fiscal depuis de nombreuses années.

En 1962, le gouvernement Diefenbaker a nommé une commission royale d'enquête chargée d'étudier la fiscalité, la Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité. Dans son rapport, la Commission a déclaré que le Canada avait un régime fiscal des plus injustes par rapport à ceux de tous les pays du monde et qu'il fallait y remédier le plus rapidement possible. De plus, elle a évoqué les centaines de millions de dollars soustraits à l'impôt canadien. Il s'agissait des nombreuses compagnies pétrolières et industries extractives qui, tous les ans, reçoivent des Canadiens, un magnifique cadeau sous forme d'exemption d'impôt. Le député de Duvernay qui a quitté récemment le cabinet libéral a prononcé bien des discours à ce sujet. Il est plus que temps que nous comencions à le prendre au sérieux, ainsi que d'autres économistes, au sujet du manquement de notre économie.

Pourquoi continuons-nous à accorder des exemptions, des avantages et des concessions fiscales à tant de grandes sociétés d'extraction des ressources de notre pays? Elles ne créent pas beaucoup d'emplois. Comme tout le monde le sait, cette politique équivaut à une exportation d'emplois. On y remédierait considérablement par une modification de notre régime fiscal. Ces sociétés seraient alors obligées de payer leur juste part au sein de l'économie comme tous les autres. C'est une des plus grandes lacunes de cet immense bill sur la réforme fiscale. J'estime que ces sociétés devraient payer leur juste part d'impôt. Aussi, elles feraient un plus grand apport au Canada et à son économie.

Le taux de chômage est de 7.1 p. 100 au Canada. L'une des causes, c'est qu'une grande partie de notre économie appartient à des étrangers. Nous avons une économie de filiales. Quand les choses vont mal aux États-Unis, bien entendu, les filiales canadiennes ferment. Pour se protéger eux-mêmes, les États-Unis doivent nous rendre la vie difficile. La situation ressemble à un arbre malade: ce sont les ramifications qui meurent en premier, pas le tronc. Nous devrions examiner ces questions à long terme au lieu des petites réformes que le bill fiscal contient. Ce serait un moyen d'aider au Canada le plein emploi qu'il nous faudra réaliser.

[M. Nystrom.]

Je veux aussi signaler que le bill dont nous sommes saisis, tel qu'il est, n'a pas le principe d'équité comme base. Notre régime fiscal est encore en grande partie injuste. Le bill n'y changera rien. Dans le budget spécial de l'autre jour, nous avons appris que l'impôt sur les sociétés diminuera de 7 p. 100 au cours des prochains dix-huit mois et que la réduction de l'impôt sur les particuliers sera de 3 p. 100. Nous avons encore ici la preuve que notre régime fiscal est injuste. Cette réduction de 3 p. 100 dans l'imposition est régressive et non progressive. Elle aide ceux qui gagnent \$30,000, \$40,000 ou \$50,000 ainsi que les députés plutôt que la vaste majorité des Canadiens. C'est ce genre d'abus que nous ne devrions plus tolérer. Bien des députés de l'extrême droite prétendent que nous découragerions ainsi l'initiative. Ils oublient que bien peu de gens au Canada touchent de tels revenus.

Cette mesure législative ne protège qu'un petit nombre de privilégiés. D'après le Bureau fédéral de la statistique, plus de 90 p. 100 des Canadiens ne possèdent aucune action, aucune obligation et ne retirent pas d'argent des opérations boursières. Le montant de ceux qui en reçoivent est minime. En assurant une nouvelle répartition des impôts, nous encouragerions la grande majorité des Canadiens qui sont des citoyens ordinaires. Par ricochet, nous stimulerions l'économie et donnerions au citoyen moyen des chances raisonnables. Nous favoriserions son initiative au lieu de celle de quelque administrateur d'une société multinationale qui se trouve probablement à New York ou à Chicago. C'est dans cette direction que nous devrions aller.

Ne nous laissons pas influencer par les craintes hystériques du socialisme de certains extrémistes du parti conservateur. Envisageons les choses d'une façon sensée. Si nous faisons une nouvelle répartition des richesses et du pouvoir au Canada, l'ouvrier moyen, le cultivateur et le petit entrepreneur auront un rôle utile à jouer dans l'économie du pays. Ce n'est pas ce qui se fait aujourd'hui. Ne nous leurrons pas. L'écart entre le riche et le pauvre est le même aujourd'hui qu'il y a 20 ans. Il suffit pour s'en convaincre de prendre connaissance du rapport du Sénat sur la pauvreté. On y signale que, parmi les Canadiens, les 20 p. 100 les plus riches gagnent 40 p. 100 du revenu tandis que les 20 p. 100 les plus pauvres n'en gagnent que 7 p. 100. Il en est ainsi depuis 20 ou 30 ans.

Une voix: C'était en 1961.

M. Nystrom: C'était en 1961. Ces chiffres valent aussi pour 1967, 1968 et 1969 inclusivement. Le gouvernement n'a pris aucune mesure utile en vue de modifier la structure de base de la fiscalité et du pouvoir au Canada. Voilà les objectifs qu'il faudrait essayer d'atteindre dès maintenant.

Pour conclure, je voudrais encore une fois encourager le secrétaire parlementaire à présenter plus d'amendements à propos des coopératives. Nous avons établi un consensus là-dessus. Nous pouvons du moins aller jusque-là pour ce qui est du bill à l'étude. Nous devrions oublier certaines de nos vieilles traditions de protection et de cadeaux à offrir aux sociétés multinationales et commencer à aider le Canadien moyen. C'est possible, et si nous le faisons, notre économie sera plus viable et il fera bon vivre en ce pays.

M. le président: A l'ordre. Avant de donner la parole au député de Grey-Simcoe, permettez-moi de mentionner les questions qui feront l'objet du débat d'ajournement, ce soir.

(Rapport est fait de l'état de la question.)